

# TEXTE DE VISION

# L'APPROCHE BASÉE

# SUR LES DROITS



<b>Résumé</b>	2
<b>1. Introduction</b>	2
<b>2. Droits humains</b>	3
<b>3. Approche basée sur les droits</b>	4
<b>4. Quatre principes de base de l'approche basée sur les droits</b>	5
4.1 Parler de droits et non de besoins	5
4.2 Le rôle des autorités	5
4.3 Les détenteurs de droits comme acteurs du changement	5
4.4 Une bonne analyse avant tout	6
<b>5. Stratégies de KIYO, Solidagro et Viva Salud</b>	7
5.1 Renforcement des capacités	7
5.2 Empowerment	8
5.3 Prestation directe de services	8
5.4 Plaidoyer politique	9
5.5 Renforcement de la base (sensibilisation)	10
<b>6. Conclusion</b>	11
<b>7. Références</b>	12

## Résumé

KIYO, Solidagro et Viva Salud présentent dans le texte qui suit un cadre général de l'approche basée sur les droits, à laquelle ils se réfèrent concrètement en tant qu'organisations. Le cadre des droits (humains) y trouve sa place, ainsi que les différents principes de base qui sont la pierre angulaire de cette approche par les droits selon notre point de vue.

KIYO, Solidagro et Viva Salud sont convaincus qu'à la base de tout développement, il y a la réalisation des droits. Qu'il s'agisse des droits de l'enfant, du droit à la santé ou du droit à l'alimentation, ce n'est que là où les détenteurs de droits sont à même d'exiger leurs droits que les porteurs de devoirs – en premier lieu, mais sans exclusive, il s'agit des gouvernements – vont respecter ces droits, les protéger et les réaliser. Nos stratégies pour mettre en œuvre ces changements sont les suivantes : renforcement des capacités, empowerment, prestation directe de services, influence sur la politique et renforcement de la base (sensibilisation).

## 1. Introduction

A travers un programme commun financé par la DGD « Ensemble, défendre les droits de chacun 2017-2021 », KIYO, Solidagro et Viva Salud cherchent à populariser l'approche basée sur les droits dans le domaine du développement. Et la réalisation des droits des plus faibles est centrale.

L'approche basée sur les droits donne sa cohérence interne au programme. Même si les trois organisations ont chacune construit leur propre expertise autour d'un des aspects (droits de l'enfant, droit à l'alimentation et droit à la santé), la stratégie sous-jacente est le lien qui assure la cohérence du programme. Qui plus est, le fait d'avoir élaboré un programme commun autour de ces trois éléments contribue à ce que le tout soit plus que la somme des parties et fonctionne à un niveau plus élevé et universel, ceci en raison de la démarche de populariser l'approche basée sur les droits dans le domaine du développement.

L'objectif de ce texte est de donner une description générale de cette approche basée sur les droits, dans laquelle une série de piliers communs ont été identifiés pour préciser la base sur laquelle ce programme commun a été rédigé. Le document sera utilisé en premier lieu pour renforcer dans leur travail les collaborateurs des trois organisations.

Dans un stade ultérieur, ce texte de présentation nous permettra d'expliquer de façon abordable cette approche basée sur les droits qui nous est commune et de la communiquer vers le grand public.

## 2. Droits humains

En 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, ou DUDH, a été ratifiée par l'assemblée générale des Nations Unies (ONU). Alors que le monde était en ruines après deux guerres mondiales, la majorité des pays se sont réunis pour signer la déclaration la plus ambitieuse dans l'histoire humaine. Les droits de l'homme garantissent un minimum de conditions à respecter pour pouvoir mener une vie digne.

La DUDH est à la base de deux traités contraignants pour les droits humains mis sur pied par l'ONU, à savoir le Pacte International des Droits civils et des Droits politiques et le Pacte International des Droits économiques, sociaux et culturels. Entrés en vigueur en 1966, ils rendent encore plus concrète la notion de ce que doit être une « vie digne ».

Pour garantir la réalisation de tous les droits humains au cours des premières années vulnérables de l'enfance, une convention spéciale a été conçue en 1989 pour protéger les enfants et leur permettre de développer tout leur potentiel : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Depuis lors, l'ONU a rédigé dans le domaine des droits humains près de trois cents traités et déclarations (non contraignantes), comme le Traité sur l'interdiction de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979).

Tous se basent sur les principes suivants :

- > **Universalité** – tout droit est universel. Tous sont reconnus par l'ONU et la majorité des pays les ont repris dans leur constitution. Ils ont donc une place au sein du droit international et quasiment tous les pays du monde ont l'obligation légale de respecter ces droits.
- > **Non-discrimination** – les droits humains s'appliquent à tous, sans distinction de race, de croyance, d'orientation politique, de sexe, de rang et de classe sociale. La non-discrimination ne veut pas dire que tous doivent être traités de la même façon mais bien que tous ont droit à un traitement équitable. Quelquefois, un traitement de faveur suffit pour s'attaquer à la discrimination. **Participation, inclusion et implication** en constituent les bases premières.
- > **Indivisibilité** – il n'existe aucune hiérarchie au sein des droits humains: ils ont la même priorité et ne peuvent faire l'objet d'un compromis. Ils sont aussi liés et interdépendants : aucun droit ne peut être totalement réalisé sans les autres.
- > **Inaliénables** – Les droits de l'homme ne peuvent jamais être retirés.
- > Les droits de l'homme présentent toujours une **composante individuelle et collective**. Les droits collectifs peuvent être adaptés à des groupes et des communautés. Les droits collectifs sont plus que la somme des intérêts individuels de chacun. Ainsi, tout individu a droit à l'éducation pour pouvoir développer ses capacités intellectuelles et critiques. Un enseignement accessible et de qualité relève de l'intérêt commun car il permet à la communauté dans son ensemble de progresser, notamment en développant des traitements médicaux, en cherchant des solutions à de longues périodes de sécheresse ou de transmettre les connaissances acquises aux générations suivantes.

### 3. Approche basée sur les droits

Pour KIYO, Solidagro et Viva Salud, le développement est basé sur la réalisation des droits. L'inégalité et l'injustice dans le monde, comme l'absence d'accès à l'enseignement, à l'alimentation ou à des conditions de vie saines, sont donc le résultat de la non réalisation et de la violation des droits.

KIYO, Solidagro et Viva Salud luttent pour des changements qui soient basés sur une meilleure garantie du respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant, et pour y arriver, ils appliquent l'approche basée sur les droits.

Celle-ci est basée sur un cadre normatif accepté sur le plan international des traités des droits humains et des droits de l'enfant, ainsi que des protocoles additionnels, et forme l'essence de notre approche du programme. C'est un cadre de travail holistique visant un changement durable.

#### Porteurs de devoirs et détenteurs de droits

Les droits humains impliquent des droits et des devoirs. L'approche basée sur les droits accorde une place centrale à la relation entre porteurs de devoirs et détenteurs de droits.

**Les porteurs de devoirs** sont ceux qui ont un devoir ou une responsabilité quant au *respect, à la protection et à la réalisation des droits*. Il s'agit essentiellement, mais pas uniquement, de gouvernements. Par ailleurs, chacun doit aussi respecter les droits d'autrui.

**Les détenteurs de droits** sont ceux qui doivent *connaître, (pouvoir) exiger et réaliser* leurs droits. Chacun est détenteur de droits par le simple fait d'être humain. L'approche basée sur les droits attribue également un rôle actif aux détenteurs de droits. Ils sont vus comme des acteurs du changement et non comme les bénéficiaires passifs d'aide.



#### Changement espéré

Le changement que KIYO, Solidagro et Viva Salud souhaitent réaliser est que les droits des détenteurs de droits, et en particulier les droits de l'enfant, le droit à l'alimentation et le droit à la santé, soient mieux garantis.

Pour y parvenir, des changements concrets doivent être apportés tant chez les porteurs de devoirs que chez les détenteurs de droits. En outre, les rapports de pouvoir entre eux doivent être modifiés au bénéfice de ces derniers.

Nous nous efforçons d'une part à ce que les porteurs de devoirs remplissent mieux leur devoir pour faire respecter, protéger et réaliser les droits humains. Et d'autre part, nous voulons faire en sorte que les détenteurs de droits soient davantage à même d'exiger leurs droits.

## 4. Quatre principes de l'approche basée sur les droits

### 4.1 Parler des droits et non des besoins

L'approche basée sur les droits vise un changement structurel. Nous devons nous attaquer aux raisons de base de non réalisation et de violation des droits. Cependant, des situations spécifiques appellent une réponse immédiate aux besoins, comme la faim, des problèmes médicaux graves ou l'absence d'un logement. L'aide apportée alors répond à un besoin mais fait partie de l'approche basée sur les droits. Il s'agit de la réalisation d'un droit que le détenteur de droits lui-même n'est pas capable de satisfaire dans sa situation.

### 4.2 Le rôle des autorités

Si nous reconnaissons qu'un individu a un droit, cela implique aussi que quelqu'un d'autre a un devoir. C'est à l'Etat qu'incombe le devoir final de réaliser les droits. En signant et ratifiant les traités internationaux, l'Etat a l'obligation de reprendre les dispositions de ces traités dans sa législation et à respecter des standards et des procédures minimums pour que la population puisse jouir de ses droits.

Un gouvernement ne doit pas tout réaliser tout seul, mais il doit mettre tout en œuvre pour faire en sorte que ses responsabilités soient remplies. Cela peut se faire en fournissant des services et en établissant des règles et des lois qui, par exemple, régulent les entreprises, rendent obligatoires des conditions de travail saines, garantissent l'accès à l'enseignement pour tous et la liberté d'expression.

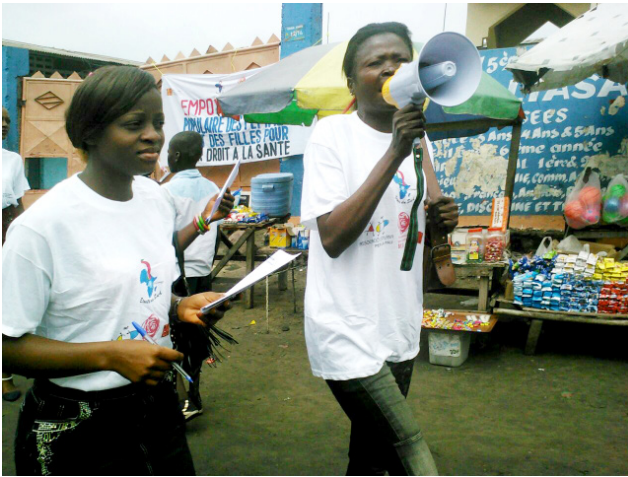
Les pouvoirs à tous les niveaux jouent en outre un rôle important parce qu'ils sont les seuls acteurs dans la société avec une responsabilité active, dont les moyens proviennent de la population et qui peuvent être contrôlés de façon démocratique. Ils ont l'obligation de servir l'intérêt public en fournissant un cadre juridique et de contrôle au sein du cadre des droits humains.

En ce qui concerne les droits des enfants, la société civile, la communauté, la famille, les parents et autres soignants sont responsables du bien-être des enfants et sont donc ici porteurs de devoirs.

### 4.3 Les détenteurs de droits comme acteurs du changement

L'approche basée sur les droits est un cadre de travail orienté vers un changement durable avec et non seulement pour la population. Cette approche a pour point de départ le potentiel des gens à se renforcer pour réaliser leurs droits et pour surmonter en s'organisant leur dépendance éventuelle d'une aide extérieure. Les détenteurs de droits sont vus comme acteurs du changement. A cette fin, il est nécessaire que les gens connaissent leurs droits et qu'ils aient la possibilité et soient à même de les exiger.

Nous devons examiner quel est le processus de changement et d'émancipation sociale au sein d'un pays et qui prend la direction de ce processus et y joue un rôle dynamique. Ce n'est qu'ensuite que vient la question : « Que pouvons-nous faire pour soutenir ce processus et être vraiment efficaces ? » Ce qui signifie : être ouverts à la dynamique au sein des communautés et des pays ; tenir compte du potentiel présent sur les plans local et national, être à l'écoute des solutions que les gens proposent et des problèmes qu'ils vivent et identifient. Une analyse en profondeur du contexte nous y aide.



Des collaboratrices d'Etoile du Sud (Congo) se mobilisent lors de la journée mondiale des droits des femmes.



Des jeunes expriment leur avis sur les politiques nationales (Philippines).

#### 4.4 Une bonne analyse avant tout

Par notre choix d'une approche par les droits, nous nous basons sur les droits humains dans notre analyse de l'inégalité et de l'injustice. Ce cadre normatif nous aide à analyser la situation du point de vue des droits non respectés au lieu d'une analyse partir des besoins à satisfaire.

En pratique, cela signifie qu'il faut inventorier les causes structurelles des droits non réalisés et violés. L'identification des détenteurs de droits dont les droits sont violés, des porteurs de devoirs responsables et de ce qui est nécessaire pour initier un changement, sont ici d'une importance cruciale. La provenance et la nature des sources que nous consultons pour faire une analyse du contexte sont en outre très importantes, de même que l'implication active des détenteurs de droits.

Cette analyse est la base de notre choix stratégique pour apporter un changement dans le chef des porteurs de devoirs et des détenteurs de droits. KIYO, Solidagro et Viva Salud utilisent différentes stratégies pour réaliser des changements au niveau des porteurs de devoirs et des détenteurs de droits : renforcement des capacités, empowerment, prestation directe de services, plaidoyer politique et renforcement de la base (sensibilisation).



Des sessions de travail participatives sont menées pour mieux comprendre les contextes dans lesquels on évolue. (Philippines et Belgique).



## 5. Stratégies de KIYO, Solidagro et Viva Salud

Sur base d'une analyse de contexte à partir de droits non respectés, KIYO, Solidagro et Viva Salud utilisent différentes stratégies pour apporter les changements souhaités au niveau des porteurs de devoirs et des détenteurs de droits. Ces stratégies sont complémentaires et se renforcent entre elles.

### 5.1 Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est réalisé à différents niveaux.

- > Nous renforçons, essentiellement via les partenaires dans le Sud, les mouvements locaux de la société civile qui servent de levier pour permettre aux détenteurs de droits d'exiger collectivement leurs droits.
- > Nos organisations tablent sur le renforcement des capacités des porteurs de devoirs, comme les gouvernements et les acteurs responsables de la préservation et de la protection des droits.
- > Nous travaillons avec des réseaux locaux, nationaux et internationaux qui ont une influence sur les mécanismes politiques ad hoc.
- > KIYO, Solidagro et Viva Salud investissent en outre dans le renforcement des capacités de nos organisations partenaires, de sorte qu'elles puissent exercer d'une manière plus efficace leurs stratégies d'intervention



Ce collectif sénégalais est appuyé sur le plan organisationnel. "La propriété d'un terrain signifie un grand pas en avant pour les femmes du village. Par un revenu qui prend en charge les dépenses du ménage, nous sommes davantage respectées et entendues dans notre communauté.", dit Djeneba Camara - présidente d'un groupe de femmes.

## 5.2 Empowerment

L'empowerment est la totalité des processus qui développent sur les plans individuel ou collectif les capacités des détenteurs de droits à connaître leurs droits, à être à même de les exiger et de les réaliser avec pour objectif d'initier des changements sur le plan personnel mais aussi de mettre en route un changement sociétal.

KIYO, Solidagro et Viva Salud collaborent également avec des partenaires locaux à un empowerment collectif à travers les mouvements sociaux.



Au Burundi, on renforce les capacités des jeunes par le biais du théâtre axé sur les violences basées sur le genre.

## 5.3 Prestation directe de services

Via nos partenaires locaux, nous offrons des services aux détenteurs de droits dont les droits sont susceptibles d'être violés afin d'améliorer leur situation. Ce faisant, nous œuvrons à la réalisation de droits par une prestation qualitative de services.

C'est là aussi une façon d'indiquer leurs responsabilités aux porteurs de devoirs et de donner l'exemple. Ces initiatives à un niveau local peuvent parfois conduire à des modèles inspirants et innovants que nous pouvons présenter par un travail de lobbying aux niveaux régional, national et même international. Avec une bonne stratégie, cela peut conduire à ce que ces modèles soient copiés dans d'autres régions ou soient repris au niveau politique. Nous nous efforçons toujours à coupler une prestation de services directe à une stratégie d'enracinement durable.



Le besoin en eau est tellement important que les paysans s'organisent et réalisent ensemble un travail fabuleux. (Bolivie) © Coen Wubbels



## 5.4 Plaidoyer politique

KIYO, Solidagro et Viva Salud exercent avec et grâce au travail de nos partenaires et de nos réseaux aux niveaux local, national, régional et international un plaidoyer politique sur les porteurs de devoirs en leur rappelant leurs responsabilités et en veillant à ce que la législation les reprenne et les implémente. Notre plaidoyer politique s'exprime par la formulation d'exigences et d'alternatives via des recherches et des publications, via un travail de campagnes, de mobilisations, de veille (watchdog) et de dialogue direct avec les preneurs de décisions.

En tant qu'organisations, nous sommes parfois trop petits pour avoir une influence directe à un macro-niveau. C'est pourquoi il faut unir les forces entre les niveaux local, régional et international à travers des réseaux et des alliances.



Nous collaborons avec d'autres organisations afin d'augmenter le support pour l'approche basée sur les droits et influencer les décideurs politiques.



Des paysans et des organisations sénégalais et gambiens se mobilisent pour revendiquer leurs droits d'accès aux terres productives.

## 5.5 Renforcement de la base (sensibilisation)

Pour réaliser des changements, un large soutien de la population est nécessaire. Nous renforçons la base pour l'approche basée sur les droits en popularisant, en éduquant, en faisant prendre conscience et en mobilisant, le tout s'appuyant sur des recherches, des connaissances et de l'expertise, de la transmission et de l'échange de connaissances.

En collaboration avec nos partenaires, nous renforçons d'une part le socle en faveur des droits à l'égard des détenteurs de droits, ce qui contribue à les rendre plus conscients de leurs droits et des façons dont ils peuvent les exiger. D'autre part, nous renforçons également le socle en faveur des droits en ce qui concerne les porteurs de devoirs, en les rendant davantage conscients de leurs responsabilités quant au respect, à la protection et à la réalisation des droits.



Les jeunes dénoncent la violence faite aux enfants (Brésil).

## 6. Conclusion

Lorsque nous parlons de l'approche basée sur les droits pour le développement, nous parlons de notre vision commune de l'être humain et de la société. L'approche par les droits est basée sur le cadre normatif accepté sur le plan international des traités et protocoles qui y sont liés concernant les droits humains et les droits des enfants. Au centre de l'approche par les droits il y a le rôle actif des détenteurs de droits – femmes, homme, travailleurs, paysans, enfants et jeunes - et la manière dont ils s'organisent au sein de la société. Ils sont les acteurs du changement.

Le changement que nous souhaitons aider à réaliser est que les droits de chacun soient mieux garantis, avec une attention particulière pour le droit à l'alimentation, les droits de l'enfant et le droit à la santé. Pour réaliser ces droits, des changements doivent intervenir au niveau des porteurs de devoirs et des détenteurs de droits. Les premiers doivent prendre leur responsabilité, s'agissant en premier lieu des gouvernements. Les seconds doivent avoir la capacité d'exiger leurs droits. A cet effet, les rapports de pouvoir doivent être modifiés au bénéfice de ces derniers.

Sur base d'une analyse en profondeur du contexte, basée sur les droits non respectés et qui en identifie les causes structurelles, KIYO, Solidagro et Viva Salud utilisent différentes stratégies pour réaliser des changements au niveau des porteurs de devoirs et des détenteurs de droits : renforcement des capacités, empowerment, prestation directe de services, plaidoyer politique et renforcement de la base (sensibilisation).

Dans l'approche par les droits, des actions doivent donc être entreprises, tant auprès des porteurs de devoirs que des détenteurs de droits, pour les sensibiliser et les mobiliser autour des droits de l'homme (renforcement de la base), pour appeler les porteurs de devoirs à prendre leurs responsabilités (plaidoyer politique) et les aider à remplir leurs obligations (renforcement des capacités).

Adultes et enfants, en tant que détenteurs de droits, devront être mis en état de faire valoir les droits qui sont les leurs, à un niveau individuel aussi bien que collectif (empowerment). Ensuite, on s'attaque aux lacunes dans la prestation de services par des actions directes que l'on promeut par après à travers le plaidoyer politique (prestation directe de services).

L'approche par les droits de KIYO, Solidagro et Viva Salud est une approche holistique visant un changement durable et ancrée dans les traités des droits de l'homme et des droits des enfants.



Avec le soutien de



## 7. Références

2017 – “Ensemble, défendre les droits de chacun 2017-2021”

1948 – Déclaration Universelle des Droits de l’homme

### **Neuf instruments-clés internationaux pour les droits humains :**

1965 – Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale

1966 – Pacte international relatif aux Droits civils et politiques

1966 – Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels

1979 – Traité sur l’interdiction de toutes formes de discrimination à l’encontre des femmes

1984 – Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

1989 – Convention relative aux Droits de l’Enfant

1990 – Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

2006 – Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

2006 – Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées

Certains traités sont complétés par des protocoles optionnels relatifs à des problèmes spécifiques

A côté de ces traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits humains, il existe encore beaucoup d’autres outils universels relatifs à ces droits

### The Human Rights Based Approach to Development Cooperation (UN)

2015 – Agenda 2030 – Développement durable

2004 – Charte de 11.11.11

Conférence – Civil partnership for development effectiveness (session externe Consortium Days)

The International Journal of Human Rights - Strengths and weaknesses in a human rights-based approach to international development – an analysis of a rights-based approach to development assistance based on practical experiences

L’approche basée sur les droits et le droit à la santé par l’empowerment

Democracy Founded on People’s Sovereignty, IBON International, 7 juni 2016

Heymann, Jody, Adèle Cassola, Amy Raub, and Lipi Mishra. “Constitutional Rights to Health, Public Health and Medical Care: The Status of Health Protections in 191 Countries.” *Global Public Health* 8, no. 6 (July 10, 2013): 639–653. doi:10.1080/17441692.2013.810765.